

ESPERANCE

Epiphanie

"L'Esprit du Seigneur est sur moi car il m'a donné l'onction; il m'a envoyé porter la Bonne Nouvelle aux pauvres, panser les cœurs meurtris, annoncer aux captifs la libération et aux prisonniers la délivrance, proclamer une année de grâce de la part du Seigneur."
Isaïe 61, 1-2

La Lettre de la Communauté de l'Epiphanie et de la Croix

association privée de fidèles reconnue

OCTOBRE 2010 - N° 54

Editorial

Cette rentrée risque de nous voir retomber dans notre train-train quotidien du fait de nos obligations, de nos soucis et des multiples sollicitations de notre monde. Nous pouvons alors retrouver le Dieu que nous nous sommes déjà imaginé, sur mesure, à notre mesure et en être pleinement satisfaits. La tentation peut même être de nous construire insidieusement un Dieu «idole» qui viendra côtoyer nos autres idoles de tous les jours. La grandeur de Dieu dépasse notre entendement car Il sera toujours le «Tout Autre». Vivant en paix en occident, rien ne nous incite à nous questionner. Nos frères persécutés, de toutes époques, sous les dictatures communistes ou sous des régimes politiques voués à l'Islam, devraient nous ouvrir les yeux et nous inciter à vivre de l'Amour de Dieu, à temps et à contre temps, afin de combler le vide spirituel existant dans nos pays. Sans attendre d'être reconnus «saints» officiellement, laissons le Christ embraser nos cœurs afin que toute notre vie soit un témoignage de son Amour. Celui-ci nous «façonne», nous «pétrit», sous réserve que nous nous laissions «modeler». Notre désir d'évangélisation ne peut être véridique qu'à la condition de nous oublier et de laisser transparaître Dieu à Sa manière.



Comme le font les vagues pour le sable de la plage, le Seigneur nous façonne par petites touches.

Bernard RIGAUT

Parole de la Bible

(Jean 4, 23)

...les véritables adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité, car tels sont les adorateurs que cherche le Père...

LA LOI ET LA GRÂCE

Première partie: LE DROIT AU REGARD DU PLURALISME RELIGIEUX

La vie humaine est par essence une vie de relation et toute la vie chrétienne s'efforcera de la mener vers la communion et vers l'alliance. Mais de tout temps, l'enjeu concerne les règles, comportements et attitudes qui régissent ces relations qu'elles soient personnelles ou collectives.

A l'occasion de cette lettre, je voudrais aborder cette question au regard du pluralisme religieux et culturel qui caractérise notre société et en particulier la société urbaine. On est habitué à l'expression de zones de non droits à propos de certains quartiers de grandes métropoles, zones signifiant que certaines règles, lois, comportement ne suivent plus le droit français. En fait, la

question ne se pose pas ou peu lorsque la diversité, qui est une richesse, n'implique que des individus. La question se pose quand se met en place un communautarisme qui revendique de façon directe ou indirecte un droit qui lui est propre. Une zone de non droit est en fait une zone dans laquelle un groupe, un clan a pris le pouvoir et impose à l'ensemble ses règles et ses codes.

Le pluralisme culturel et religieux pose à sa façon les mêmes questions. Dans une société où l'individualisme a pris une ascendance forte sur le collectif, chacun peut revendiquer son droit à vivre selon ses repères culturels ou religieux. Par le jeu du droit associatif, de la liberté d'expression, des groupes peuvent se constituer et enrichir une vie

sociale. Par contre, lorsque les rêtences, les repères religieux idéologiques ou culturels sortent, au nom de leur identité, du droit français, et cherchent à s'imposer à la collectivité, se pose la question de leur légitimité. De même qu'il existe une légitime défense au niveau du droit français pour l'individu, de même cette notion peut s'appliquer au niveau collectif.

J'aborderai cette question en trois parties, chaque partie faisant l'objet d'un article. La première partie abordera la question de la loi et du droit au regard de l'organisation sociale et politique. La seconde partie mettra l'accent sur la tradition et la religion, la troisième au regard de l'eschatologie. Afin de restreindre le propos, je prendrais comme exemple la question que pose l'islam à nos sociétés européennes. C'est un bon exemple car l'islam lie à la fois le temporel et l'intemporel. Les individus peuvent alors revendiquer autant le volet de l'islam politique, social ou religieux. Le communautarisme auquel on assiste aujourd'hui rend cette question sensible à tous les niveaux de la société. Comme le disait Mg Panafieu, « dans les années 1950, on rencontrait des musulmans ; aujourd'hui on rencontre l'islam ».

1- La loi et le droit au regard de l'organisation politique et sociale.

La loi et le droit sont nécessaires et indispensables pour qu'une société, un groupe, une activité se développent et grandissent. Prenons l'exemple de la conduite à droite ou à gauche. A priori, il n'y a pas une solution meilleure que l'autre. La pire vient du non choix ! Imaginez que j'arrive en Grande Bretagne et que, au nom de mes habitudes de conduite, au nom de ma liberté de choix, je décide de conduire à droite. Dans le meilleur des cas je suis verbalisé et dans le pire je mets la vie des autres en danger. De façon générale, l'organisation de la

citée passe par des choix qui doivent être le résultat d'une consultation démocratique. Il existe bien évidemment des médiations à cette démocratie, car la population ne peut pas être constamment consultée. Toute la qualité d'une démocratie consiste à veiller à ce qu'un dysfonctionnement n'arrive pas et qu'un groupe, une idéologie, une minorité,

voire un individu, s'empare du pouvoir pour l'imposer aux autres. La démocratie ne consiste pas seulement en un droit de vote. De nombreuses dictatures revendiquent une légitimité démocratique par le biais du vote. Nous avons été habitués en ce sens aux régimes de dictature populaire communiste dont les records de participation feraient pâlir n'importe quelle démocratie et dont le résultat ne laisse aucune surprise. Aujourd'hui l'Iran en est un bon exemple. La vraie démocratie, outre le droit de vote, permet la liberté de rassemblement, d'expression, l'accès à l'information, à l'éducation, à la culture. Cela passe par la liberté de la presse, de l'édition, la possibilité d'entreprendre, de se réunir pour former des associations. L'égalité des citoyens tant sur les droits et devoirs est un des critères, même si dans les faits, cela n'est pas toujours le cas. L'indépendance de la justice doit justement garantir cette égalité et démocratie. Tout ceci est résumé dans la déclaration des droits de l'homme avec bien entendu le droit inaliénable de choisir, de changer de religion, bref la liberté de conscience. Comment, dans un système démocratique, se met en place progressivement la main mise d'un groupe d'une idéologie comme par exemple le Nazisme dans l'Europe des années 1930. Regardons quelques points qui affaiblissent la démocratie. La liste n'est pas exhaustive.

Un état islamique ayant adopté comme droit la Charia est par essence anti démocratique

L'islam politique qui trouve sa source et sa force dans la révélation coranique, c'est-à-dire dans les sources même de l'islam religieux, a pour objectif l'islamisation de toute la société, la culture, la civilisation.

La faible participation du citoyen aux élections, à des associations, le désintéressement du bien public, le relativisme intellectuel, religieux, moral face à des dérives de pensée, d'agir, d'idéologie. L'irénisme des pouvoirs politiques et religieux et l'absence de contre pouvoir et de régulation de la démocratie sont également des éléments qui affaiblissent la démocratie. L'islam politique, qui trouve sa source et sa force dans la révélation coranique c'est-à-dire dans les sources même de l'islam religieux, a pour objectif l'islamisation de toute la société, la culture, la civilisation. Il n'est pas besoin d'être islamiste pour cela. L'application de la Charia, ce droit civil dans la société musulmane, découle des préceptes de l'islam. Un état islamique ayant adopté comme droit la Charia est par essence anti

démocratique comme le souligne l'arrêté du 13 février 2003 de la Cour Européenne des droits de l'homme à l'alinéa 123: « Or, la Cour partage l'analyse effectuée par la Chambre quant à l'incompatibilité de la Charia avec

les principes fondamentaux de la démocratie, tels qu'ils résultent de la Convention ». Mais point besoin d'être un état musulman ayant adopté la charia pour ne pas véhiculer des conceptions anti démocratiques. Des états, comme la Turquie, l'Egypte, le Maroc qui apparaissent à bon nombre de nos contemporains comme des états musulmans modernes, cachent en fait un déni de démocratie. Près de 70 % des pays officiellement recensés qui ne respectent pas les droits de l'homme quant à la liberté religieuse, sont islamiques (1) Récemment, j'apprenais qu'en Egypte, un égyptien qui épouse une israélienne est déchu de sa nationalité ainsi que ses enfants. Depuis le début de l'année 2010, le Maroc, sous la pression de responsables religieux de ce pays, a expulsé 130 personnes engagées dans des actions humani-

taires pour le motif que ces chrétiens « visaient à ébranler la foi des musulmans ». Comme le dit un hadith attribué à Mohamed : « *l'islam domine et ne peut pas être dominé* ». Dès lors, le monde musulman envisage les relations dans un rapport de force. Face à une démocratie fragile, un christianisme européen fragilisé, l'islam politique dans la droite ligne du « Dar el saur » se sent suffisamment fort pour agir sur les institutions, les lobbies, les médias. Aujourd'hui, les musulmans de France ont accès, par les chaînes numériques et satellitaires, aux informations venant de pays où la presse est contrôlée par des religieux, limitée par les pouvoirs publics. Ils entendent des discours d'islamistes radicaux ou modérés qui les influencent dans leur pratique de l'islam. Voilà, par exemple ce qu'écrit Al-Qaradawi (2) (un modéré !!) à propos des laïcs et de la laïcité :

« *Le laïc [musulman] qui refuse le principe de l'application du droit musulman n'a de l'islam que le nom. Il est un apostat sans aucun doute. Il doit être invité à se repentir, en lui exposant, preuves à l'appui, les points dont il doute. S'il ne se repent pas, il est jugé comme apostat, privé de son appartenance à l'islam – ou pour ainsi dire de sa "nationalité musulmane", il est séparé de sa femme et de ses enfants, et on lui applique les normes relatives aux apostats récalcitrants, dans cette vie et après sa mort* ». Al-Qaradawi ajoute: « *La laïcité estime qu'elle a le droit d'établir la loi pour la société, et que l'islam n'a pas le droit de gouverner et de légiférer, de dire ce qui est licite et ce qui est illicite. Ce faisant, la laïcité usurpe le pouvoir absolu de Dieu dans le domaine de la législation et le donne à l'être humain. Elle fait ainsi de l'homme un égal de Dieu qui l'a créé. Bien plus, elle place la parole de l'homme au-dessus de la parole de Dieu, lui accordant un pouvoir et une compétence confisqués à Dieu. L'homme devient de la sorte un dieu gouverné par ce qu'il veut [...]. La laïcité*

accepte le droit positif, qui n'a ni histoire, ni racine, ni acceptation générale, et récuse le droit musulman que la majorité considère comme loi divine, équitable, parfaite et éternelle ». Que les musulmans revendiquent la liberté d'expression, de se réunir, de publier d'avoir des mosquées et des médersa est un droit démocratique. Par contre, utiliser ce droit pour, à terme par le jeu de la pratique démocratique, imposer des règles de comportement, de société anti démocratique, voilà le véritable danger. Toutes



Souvenir de notre retraite 2010

idéologies, religions, tout système politique qui se fait élire pour mettre en place un régime de dictature ou, comme dans le cas de l'islam, une théocratie, doivent être combattus avec la plus ferme détermination. Ghaleb Bencheikh musulman démocrate écrit dans son livre « la laïcité au regard du Coran »(3) : « *la doctrine islamiste est, avant tout, attentatoire aux libertés fondamentales et captatrice des consciences humaines dans une approche de sujétion culpabilisante* ». Mais, comme il le dit lui-même, que représente ces démocrates musulmans, une minorité assimilée aux apostats et à ce titre sont punis du châtiment suprême : la mise à mort ! Le Père Samir Khalil Samir (4), copte et Jésuite, rappelle dans son livre « Les raisons de ne pas craindre l'islam », des propos rapportés par l'archevêque de Smyrne, Mg Giuseppe Bernardini, au synode pour l'Europe qui s'est tenu à Rome en octobre 1999. Au cours d'une rencontre officielle sur le dialogue islamochrétien, un participant musulman déclarait : « **Grâce à vos lois démocratiques**

nous vous envahissons, grâce à nos lois religieuses nous vous dominerons. » Bernardini a ajouté que les pétrodollars qui rentrent dans les caisses de l'Arabie Séoudite et d'autres gouvernements islamiques sont « *utilisés non pas pour créer des emplois dans les pays pauvres d'Afrique du Nord et du Proche-Orient, mais pour construire des mosquées et des centres culturels dans les pays chrétiens d'immigration islamique, y compris Rome* ». Selon les économistes, les pays producteurs d'hydrocarbure comme l'Arabie, les pays du Golfe ou d'Afrique du nord connaissent plus une économie rentière qu'une économie de production. Dans ces pays, les hydrocarbures représentent 97% des exportations. Cette rente sert peu au développement

comme l'indiquait le rapport de l'ONU sur le développement culturel économique et social dans le monde arabe. En 2005, cela représentait 400 milliards de dollars et cette rente est captée par des groupes sociaux : les grandes familles, les militaires, des fondations islamiques liées aux intérêts de ces états. Enfin, et ce n'est pas sans conséquence sur l'équilibre financier mondial, l'argent est placé en occident et alimente les réseaux financiers internationaux. Le Wahabisme et le Salafisme utilisent, tant qu'il est encore temps, cette manne pour l'islamisation et l'instauration à terme d'un gouvernement islamique en Europe. Depuis des dizaines d'années, c'est le credo de l'organisation des « frères musulmans ».

La « libanisation » de l'Europe est en marche et ce courant d'islamisation de notre société n'est pas l'affaire de quelques groupuscules comme certains responsables de l'Eglise veulent nous le faire croire. Alors que les Eglises et les chrétiens étaient persécutés en masse dans les pays communistes, des intellectuels et une grande partie du clergé français

nous inventaient le communisme à « visage humain ». Comme le dit le père Daniel Ange dans son article (5) « Dialogue avec l'islam : Le silence et les tabous », « *j'ose poser la question politiquement, ecclésiastiquement très incorrecte : ne recommandons-nous pas, avec la persécution islamique ? Par lâcheté, par peur de représailles, par crainte des réactions, par timidité devant l'opinion publique, que sais-je ? Le fait est là : on se tait* ». Mais cela ne touche pas seulement les chrétiens persécutés dans les pays islamiques mais aussi tous les démocrates, chercheurs et journalistes (musulmans ou pas) comme le cas, en France cette fois, parmi bien d'autres, de Robert Redeker, professeur de philosophie à Toulouse, obligé de se cacher parce qu'a été lancé contre lui une fatwa, le menaçant de mort à cause d'un article paru dans le journal Figaro (17/06/2006).

Quelle peut être la réponse politique à cette situation ?

Par peur d'exacerber des communautés les unes contre les autres et d'éviter des conflits, une conspiration du silence s'installe. Il ne s'agit pas de faire peur, mais l'attitude chrétienne consiste (nous le verrons dans la deuxième partie) à dire la vérité et à exercer la charité. Benoit XVI ne cesse de nous le dire (6): «*Occulter la vérité, c'est renier la charité* ».

Certains veulent nous faire croire à un « Islam à la française ». Un Islam compatible avec la démocratie. On peut le rêver et le souhaiter mais aujourd'hui ce n'est pas le cas. L'ijtihad n'est plus d'actualité (la réinterprétation du Coran et de la Tradition). Si le dialogue de la vie est indispensable avec nos proches de l'islam, il est indispensable d'avoir vis-à-vis de ces communautés une fermeté démocratique. Cela passe déjà par une connaissance non édulcorée, de la réalité temporelle de l'Islam, par un soutien aux historiens, chercheurs, journalistes, éditeurs qui souvent se taisent pour ne pas avoir de problèmes. Nos voisins marocains démo-

crates se battent pour un respect de la liberté de conscience au Maroc, à quelques minutes de l'Europe. A l'heure où j'écris ces lignes, le Ramadan commence. Ils ont écrit un manifeste pour que les marocains soient libres de pratiquer ou non le Ramadan, car en effet, dans leur constitution, il est écrit : Article 222 du Code Pénal, "*Celui qui, notoirement connu pour son appartenance à la religion musulmane, rompt ostensiblement le jeûne dans un lieu public pendant le temps du ramadan, sans motif admis par cette religion, est puni de l'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de 12 à 120 dirhams.*" On estime que 20% de la population marocaine est obligée

Certains veulent nous faire croire à un « Islam à la française ».

Un Islam compatible avec la démocratie.

On peut le rêver et le souhaiter mais aujourd'hui ce n'est pas le cas.

d'être musulmane.

Aujourd'hui, l'Europe, sans bien l'appréhender clairement à cause d'un laïcisme coupé de ses racines chrétiennes, entre dans une spirale de

Occulter la vérité, c'est renier la charité.

Benoit XVI

d'islamisation sociale, culturelle, politique et religieuse. C'est par la mise en place progressive de la dhimmitude que des pays, voire des cultures entières ont été, par le passé, islamisées. Si le dialogue est nécessaire, la fermeté l'est également compte tenu de la réalité non démocratique des pays musulmans. Prenons quelques exemples.

La question de la nourriture dans les cantines.

Pendant de nombreuses années, cette question, comme celle du port du voile, ne posait pas de problème. Sous la poussée islamique, la revendication communautariste cherche maintenant à imposer une séparation dans les cantines de l'école au risque d'imposer aux administrations un chantage, en

utilisant les enfants comme bouc émissaire. Si on ne satisfait pas à leur demande, les enfants ne mangeront pas. Tout éducateur responsable, se trouvent alors devant un dilemme et très souvent démissionne par ignorance des questions religieuses.

Le dialogue devrait permettre d'aider les parents à faire, ce que le coran et la tradition autorisent, des adaptations. Il en est de même pour le ramadan. Il existe aujourd'hui des musulmans démocrates pour expliquer cela. En cas de refus, la justice doit être saisie pour punir les parents de maltraitance vis-à-vis de leurs enfants en les obligeant à jeûner toute la journée. C'est malheureusement parfois une relation de force qui est nécessaire.

La question des soins à l'hôpital.

De nombreux médecins et infirmières sont confrontés aujourd'hui à des revendications du style : « ma femme ne peut être examinée que

par un médecin femme » ! Que les musulmans choisissent un médecin de leur choix est un droit. Qu'ils imposent à un hôpital ou à des urgentistes, médecins, infirmiers, aides soignants,

leurs revendications est irrespectueux et place le professionnel devant un dilemme : soigner ou ne pas soigner, d'autant si cela est urgent. Là

encore le dialogue doit l'emporter, en lien avec des démocrates musulmans. Dans le cas du refus, le médecin doit être levé de ses obligations et ne pas être attaqué pour non assistance à personne en danger. Si c'est une tierce personne qui fait pression sur le malade, la justice là encore doit être saisie ; encore faut-il que les tribunaux soient formés à ces questions.

La question de la mixité sociale.

Les maires ou les éducateurs sont parfois confrontés à des pressions communautaristes qui exigent de séparer, par exemple pour les cours de sport, les garçons des filles, ou d'avoir pour les piscines, des heures réservées aux hommes ou aux femmes. Là encore, en cédant, on met le doigt dans l'engrenage de la ségrégation sexuelle,

raciale, la différence. Le dialogue doit permettre de faire comprendre que ce n'est pas en excluant l'autre qu'on construit son identité personnelle et sociale. Mme Aubry, maire de Lille, qui fait par ailleurs de très belles choses pour sa ville, a cédé à la demande.

La question de la promulgation de fatwa ou de loi dite de « tolérance ».

Par le jeu des élections locales, sociales ou politiques, l'islam politique s'insinue dans le débat démocratique. Les partis islamiques comme tous partis politiques de l'extrême droite à l'extrême gauche ont droit de cité dans le débat public. L'internationale islamiste, comme jadis l'internationale communiste, peut exprimer ses convictions. C'est un devoir des démocrates et des citoyens chrétiens de mettre en garde contre les dérives de telle ou telle

idéologie. La mise en place, par exemple, de lois sur l'islamophobie peut être tout à fait respectable sauf si le contenu implique la non remise en cause du Coran de la tradition, de l'existence ou non du prophète etc... Là encore, le danger de la liberté d'expression est en cause et ce n'est pas les démocrates des pays musulmans qui diront le contraire. Qui a porté plainte contre ceux, même à l'étranger, qui émettent des fatwas contre des intellectuels, artistes, démocrates ou journalistes ? Les responsables religieux musulmans d'Europe doivent avoir le courage de démentir ces fatwas, le courage de s'opposer ouvertement à ces autorités religieuses, sauf si leur intention est, **par devant, la respectabilité et, par derrière, une complaisance à une islamisation de la société.**

Nous avons abordé dans cette lettre la question politique que soulève à nos

sociétés européennes démocratiques l'aspect politique que porte l'islam. L'islam, c'est aussi l'islamisme. Nous verrons dans la prochaine lettre la question du droit et de la loi au regard de la religion et de la tradition de l'islam et du christianisme.

Guy STEMDSOERFER

(1) 1 Topinfo

(2) Yusuf Al-Qaradawi: Al-islam wal-ilmaniyyah wajhan li-wajh, Mu'assa-sat al-risalah, Beyrouth, 3e éd., 1992, p. 73-74 et 118-119.

Ouvrage sur le site d'Al Qaradawi:

http://qaradawi.net/site/topics/arti...0&parent_id=12.

Al-Qaradawi est le Président du Conseil Européen de la Fatwa et de la Recherche. Il dirige des émissions religieuses à la télévision Al-Jazeera et a écrit une centaine d'ouvrages.

(3) « La laïcité au regard du coran » Ghaleb Bencheikh, Presse de la Renaissance.

(4) « Les raisons de ne pas craindre l'islam » de Samir Khalil Samir, Presse de la Renaissance, page 136.

(5) « Dialogue avec l'Islam : le silence et les tabous », Père Daniel Ange à télécharger sur internet.

(6) Lettre encyclique Caritas in veritate.

TEMOIGNAGE - TEMOIGNAGE - TEMOIGNAGE - TEMOIGNAGE

TEMOIGNAGE DE DENIS à propos de la nouvelle orientation de la maison de SAMOËNS

Cette nouvelle orientation de la vie de la maison stimule mes capacités d'adaptation à une situation nouvelle. Cela me permet de faire tomber des cloisonnements que j'avais établis dans ma vision de vie actuelle pour entrer dans un champ de vie nouvelle.

A vin nouveau, outres neuves. En faisant bon accueil à la nouveauté, je permets aussi au Seigneur de me renouveler, de me disposer psychologiquement et spirituellement en vue de vivre cette nouvelle orientation de la mission de la maison.

L'arbre de ma vie a bien ses racines plantées en terre par cette mission qui s'adresse aux hommes de notre temps et qui implique:

- de multiples préparatifs (travaux dans la maison, communication et secrétariat, gestion des finances...), une disponibilité nouvelle aux autres (accueil fraternel des nouveaux participants, écoute des besoins de chacun dans la maison, attention au rythme familial et communautaire qu'il faut adapter pour demeurer dans la communion.

- de rester ouvert à la grâce de chaque jour, à la présence discrète mais effective du Christ à mes côtés, à la bienveillance du Père qui dispose toute chose en vue de notre bien, à l'Esprit qui donne vie et mouvement, lumière et discernement.

Alors, je peux accueillir chaque jour comme un jour nouveau. Je peux écouter les oiseaux du printemps, louer le Créateur et contempler le déploiement de la vie dans la nature qui renaît autour de moi, en moi. Je demeure aussi tourné vers le ciel. Ainsi je peux porter ma croix et vivre les Epiphanies de Dieu au quotidien.

Denis GALTEAU

VENEZ VISITER NOTRE SITE INTERNET
www.communaute-epiphanie.com

POUR NOUS AIDER

ABONNEZ-VOUS - REABONNEZ-VOUS - ABONNEZ-VOUS - REABONNEZ-VOUS

Voir la date d'échéance sous l'entête de l'enveloppe

COMMUNAUTÉ DE SAMOËNS

Lettre de mission

La Communauté de l'Épiphanie et de la Croix est présente sur le diocèse d'Annecy depuis septembre 2000. Depuis cette date, une fraternité de vie communautaire réside sur le secteur du Haut Giffre, à Samoëns, au lieu-dit Le Crêt Ravi. Depuis 2005, ce secteur pastoral est devenu «Paroisse Bienheureux Ponce en Haut Giffre». La mission de la fraternité, confiée par Mgr Hubert Barbier, se déclinait de la façon suivante:

- favoriser un réveil de la foi par «l'expérience spirituelle» centrée sur la prière et le partage.
- renforcer le tissu fraternel de la communauté chrétienne (7 clochers)
- favoriser une visibilité de l'Église de proximité
- encourager les chrétiens à une prise de responsabilité au service de l'évangélisation, particulièrement en prenant en compte le tourisme dans le Haut Giffre.



Dix années après, compte-tenu des évolutions, dans l'environnement et au sein de la communauté, il est nécessaire de repenser le contenu de la mission et les conditions de son exercice.

Afin de répondre à une demande croissante de nos contemporains à la recherche de lieux de détente et de ressourcement spirituel, la communauté de l'Épiphanie propose, en accord avec le diocèse, une réorientation de la mission de la Fraternité de Samoëns.

La communauté prend son indépendance pastorale vis-à-vis de la paroisse. Les membres de la fraternité auront une insertion paroissiale ordinaire: ils prendront une part active à la vie paroissiale, comme il convient pour chaque membre de la communauté.

La maison communautaire de l'Épiphanie et de la Croix servira de support à une mission orientée vers la pastorale du tourisme. Cette maison, désormais appelée «Chalet Béthanie», sera un lieu de halte spirituelle à l'adresse de vacanciers désireux de vivre un temps de ressourcement spirituel.

Les personnes accueillies seront membres de l'association «Épiphanie mission» et verseront leur cotisation annuelle.

La maison, qui demeure propriété du diocèse, est mise à disposition de la communauté moyennant son entretien et sa rénovation dans les buts de la mission. Tout aménagement important exigera l'accord du diocèse. La fraternité assure le règlement de toutes les charges foncières et locatives.

Un mandat de six ans renouvelable est établi dans le cadre d'un bail entre le diocèse et la communauté.

La communauté fera le point de façon régulière avec l'évêque ou son représentant.

Que le Seigneur bénisse la communauté et donne fécondité à sa mission!

Fait à Annecy, le 6 juillet 2010
Yves BOIVINEAU- Evêque d'Annecy

Présence communautaire en "diaspora" :

- Touraine : Emmanuelle Laxenaire - Tél. 02 47 53 00 87
3, allée des Chamades - 37510 Ballan-Miré
- Jura : Denise Desservetaz - Tél. 03 84 45 23 88
2 bis rue Carnot - Apt 55- 39200 St-Claude
- Mexique : Rosario Infanzon - Tél. +52.55.53.95.25.72
Juan Racine n° 137-1001
Los Morales, Polanco - Estado de Mexico - MEXIQUE

Fraternités de vie :

- Région Lyonnaise : Tél. 04 72 20 03 03 - epiphanie69@hotmail.fr
73 bis route du Mont Cindre, 69450 Saint Cyr au Mont d'Or
- Haute Savoie : Tél. 04 50 34 48 54 - epiphanie74@orange.fr
Le crêt Ravi, Vercland, 74340 Samoëns

SOMMAIRE

Editorial.	p. 1
La Loi et la Grâce 1/3	p. 1, 2, 3, 4, 5
Témoignage	p. 5
Lettre de mission pour communauté de Samoëns	p. 6

Communauté de l'Épiphanie et de la Croix

73 bis route du Mont-Cindre - 69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

Téléphone : 04 72 20 03 03 - Fax : 04 72 19 41 38
Courriel: epiphanie69@hotmail.fr

Directeur de Publication : Bernard Rigaut
Comité de Rédaction : Guy Stremsdoerfer
Geneviève Guillermet - Bernard Rigaut

Impression : Imprimerie des Monts du Lyonnais

Les Plaines - 69850 Saint Martin en Haut

Dépôt légal OCTOBRE 2010

ABONNEMENTS 1 an : 5 euros

le numéro : 1,80 euro

SLB n° 0229 056251 S ou CCP. Lyon n° 181543 C

BULLETIN D'ABONNEMENT

à remplir et à retourner accompagné de votre règlement à communauté de l'Épiphanie et de la Croix, 73 bis route du Mt Cindre, 69450 St-Cyr-au-Mont-d'Or.

Nom - Prénom : Date :

Adresse :

.....

.....

Je m'abonne à votre lettre trimestrielle "Espérance-Épiphanie" pour 1 an

Merci de libeller votre règlement de 5 euros à l'ordre de "ASS Épiphanie Mission"

BULLETIN DE SOUTIEN A LA MISSION

Oui, je souhaite que soit annoncée largement la Parole de Dieu. Pour cela j'apporte mon soutien à votre mission d'évangélisation

Je vous adresse ci-joint un don de : 10 € 20 € 30 € 50 € 100 € autre, suivant mes possibilités: _____ €

Je désire recevoir un reçu fiscal (merci de nous préciser vos nom et adresse.) _____

Je confie à la Communauté une intention de prière (précisez)

merci de libeller votre chèque à l'ordre de "ASS Épiphanie Mission" en précisant au dos "don"